

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINT-ESTEPHE

SÉANCE ORDINAIRE DU 04 SEPTEMBRE 2025

Nombre de membres en exercice : 19

Nombre de membres présents : 15

Date d'envoi de la convocation : 11 août 2025

Date d'affichage : 11 août 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le quatre du mois de septembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-ESTEPHE convoqué par Madame le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances.

Présidente de séance : Michelle SAINTOUT, Maire

Présents : Michelle SAINTOUT, Jean VIANDON, Thomas LASSALE, Nicole GOUZIL, Éliane ZAKA, Carmen FAUCHEY, Danielle DA ROCHA, Patricia CÉCINAS, Claude GAUZARGUES, Marc DRUESNE, Agnès CHATARD, Pierre BRAQUESSAC, Nicolas MIQUAU, Olivier MANEIRO, Laurie LAPOULE

Absents excusés : Martine MANDÉ procuration à Thomas LASSALE, Jean-Pierre PAOLANTONI procuration à Carmen FAUCHEY, Romain CERVINO procuration à Nicolas MIQUAU

Absents : Rémi DENJEAN

Secrétaire de séance : Laurie LAPOULE

DÉLIBÉRATION N° 07-04092025 :

OBJET : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EN FAVEUR DE L'ASSOCIATION QUATRE PATTES, UN TOIT

Michelle SAINTOUT, Maire, expose à l'assemblée les difficultés financières rencontrées par l'association « QUATRE PATTES, UN TOIT » reconnue d'utilité publique qui lutte contre les abandons de chiens et de chats et vient en aide aux animaux en détresse.

Cette association aidant souvent la collectivité par la prise en charge de chats errants, Michelle SAINTOUT, Maire, propose au Conseil Municipal d'attribuer une subvention d'un montant de 1 000 euros afin que celle-ci puisse continuer à mener au mieux ses actions.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Entendu l'exposé de Michelle SAINTOUT, Maire,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- DÉCIDE le versement d'une subvention d'un montant de 1000 euros à l'association QUATRE PATTES, UN TOIT.
- DIT que la dépense sera imputée à l'article 65748 ;

Votants : 15 (+ 3 procuration)	Votes exprimés : 18	
Pour : 18	Contre : 0	Abstention : 0

Fait et délibéré en séance publique les jour, mois et an susdits, et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations du conseil municipal.

Le Maire,
Michelle SAINTOUT



La secrétaire de séance,
Laurie LAPOULE